

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE GRIGNY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2023

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 28 avril 2023

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

**Présents :**

Xavier ODO, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Djamal MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Théo VIGNON, Florian CAMEL, Roland DÉCOMBE, Pia BOIZET, Jérôme BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI, Arnaud DEROUBAIX

**Procurations :**

Isabelle GAUTELIER donne pouvoir à Xavier ODO, Irène DARRE donne pouvoir à Victoria MARI, Maria MARTINEZ donne pouvoir à Marie-Claude MASSON, Charlotte MARLIAC donne pouvoir à Olivier CAPELLA, Maxime MONTET donne pouvoir à Florian CAMEL, Delphine FAURAND donne pouvoir à Najoua AYACHE, Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Guillaume MOULIN, Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à Florian RAPP

**ANNÉE 2023 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire rappelle que le budget principal 2023, adopté par le Conseil municipal le 3 mars 2023, a été établi sur des bases prévisionnelles et qu'il convient aujourd'hui de procéder à un certain nombre de réajustements budgétaires.

La décision modificative n°1 est équilibrée en dépenses et en recettes et intervient comme suit :

**• Section d'investissement :**

- Abondement du chapitre 13 (recettes d'investissement) suite à la notification d'une subvention d'investissement de la CAF du Rhône pour le projet de rénovation énergétique et extension de l'école Pasteur .
- Abondement du chapitre 16 (dépenses d'investissement) pour permettre le remboursement anticipé d'un emprunt en cours à taux variable.

Le détail de ces inscriptions budgétaires est annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

**D'ADOPTER** la décision modificative de crédits n°1 pour le budget principal 2023 telle que présentée en annexe.

Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 069-216900969-20230505-DEL\_23\_036-DE

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	24	Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Irène DARRE, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Maria MARTINEZ, Djamel MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Charlotte MARLIAC, Olivier CAPELLA, Maxime MONTET, Delphine FAURAND, Aurélie FRONTERA, Chloé OLLAGNIER, Théo VIGNON, Florian CAMEL, Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	5	Roland DÉCOMBE, Pia BOIZET, Jérôme BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 05 mai 2023.

Le Maire,  
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance  
Victoria MARI.



Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le 12/05/2023

S'LO

ID : 069-216900969-20230505-DEL\_23\_036-DE

## Année 2023 – Budget principal de la Ville de Grigny

### Décision modificative n°1

#### Section d'investissement - Recettes

Chapitre	nature	fonction	service	antenne	libellé	Modification
13	1321	212	TECH	EPASTEUR	Subventions d'investissement rattachés aux actifs non amortissables – Etat et établissements nationaux	325 000,00 €
<b>Total section d'investissement</b>						<b>325 000,00 €</b>

#### Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	nature	fonction	service	antenne	libellé	Modification
16	1641	01	FIN	FINANCES	Emprunts en euros	325 000,00 €
<b>Total section d'investissement</b>						<b>325 000,00 €</b>